

**Annexe 6 – Mouvement intra-académique –
Demande au titre d'une priorité médicale hors agents bénéficiaires de
l'obligation d'emploi (BOE)**

A transmettre au service de la Médecine du travail, CANOPE, 23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg :

➤ **au plus tard le 8 avril 2024**

Nom d'usage : Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|

 : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse personnelle :

Corps : Grade :

Affectation au 1er septembre 2023 :

Stagiaire Titulaire d'un poste fixe en établissement Autre situation, précisez :

Vœux de l'intéressé justifiés par la priorité médicale
(Joindre l'ensemble des éléments médicaux,
éventuellement accompagnés d'un courrier)

*La procédure de départage des demandes de mutation
ne se substitue pas à l'examen de la situation
individuelle des agents, liée en particulier à un état de
santé très dégradé pour eux-mêmes, leurs conjoints ou
leurs enfants. L'avis émis par le médecin du travail
permet de les prendre en compte, dans toute la mesure
du possible, après analyse au cas par cas.*

Fait à, le
Signature de l'agent

Avis médical :

La mutation est susceptible d'améliorer les conditions de travail et / ou de vie de l'agent

Oui

Non

Date :

Signature